



informations



VOTRE ANIMAL EST PERDU QUE FAUT IL FAIRE ?

1)...il est urgent que vous téléphoniez ou que vous alliez rapidement à la FOURRIERE . Elle se situe à St Martin Boulogne derrière le magasin KIABI. Tél : **03.21.31.38.46**. Cet établissement reçoit les animaux errants sur la voie publique dans l'agglomération du Boulonnais. Ils sont ramassés par une société privée à but lucratif. Sans identification Selon la loi ils peuvent être euthanasiés après 8 huit jours ouvrés ou confiés à une association chargée de la protection animale pour les faire adopter.

3)...Téléphonez à votre Mairie et/ou à la police municipale de votre lieu d'habitation.

2) Vous pouvez mettre un article dans la presse concernant la perte de votre animal (ex : Voix du Nord). Contacter les radios locales pour leur demander de faire une annonce.

3) Réaliser une **affichette « AVIS DE RECHERCHE »** sur une demi feuille A4, avec la photo, le lieu, le jour la date et l'heure de la disparition. (N'oubliez pas de noter en bas de l'affiche le sigle « I P N S). La distribuer dans la boîte aux lettres de vos voisins, la mettre dans les commerces, les lieux publics, chez les vétérinaires. (Ne pas apposer sur le mobilier urbain)

4)...**Mettre, gratuitement, sur notre site S.P.A. DU BOULONNAIS à la RUBRIQUE « adoption » SOUS RUBRIQUE « animaux perdus » une annonce.** Pour cela il vous suffit de nous envoyer une photo et un petit texte explicatif comme sur votre affichette « avis de recherche ». notre mél : spa.du.boulonnais@wanadoo.fr notre site : <http://www.spaduboulonnais.org>. Contacts téléphoniques : **03 21 31 76 56 06 80 06 14 64**

5)...Il existe un site très sympa « PET ALERT62 » que nous vous conseillons vivement de consulter. Vous pouvez, gratuitement, y mettre l'annonce de la perte de votre animal mais vous pouvez aussi y trouver les personnes ayant trouvé votre animal. Vous pourrez avec parmi ces avis de recherches repérer et signaler un animal perdu

6) Si vous utilisez un réseau social sur Internet (ex : Facebook), diffusez votre avis de recherche à tous vos contacts ainsi que le lien vers notre site.

7...Prenez le temps de visiter le site « LE BON COIN » pour vérifier que votre animal ne s'y trouve pas en vente ou échangé ! et éventuellement y déposer un avis de recherche.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à retrouver votre compagnon

ET ... par bonheur si vous le retrouvez d'une façon ou d'une autre.

Prévenez nous.

Votre compagnon n'est ni pucé ou tatoué : à l'avenir protégez le. faites le Identifier
Identification obligatoire pour les chiens depuis 1999 et pour les chats depuis le 1^{er} janvier 2012

Si c'est un chat : faites le stériliser.

La SPA du Boulonnais